

Prix de recherche argenx 2025

« Recherche de nouvelles cibles d'anticorps pour les maladies rares neuromusculaires et/ou auto-immunes »

Date limite de dépôt des candidatures : **27 février 2025, 17h (heure de Paris)**

Contexte

argenx et la Fondation Maladies Rares ont le plaisir de vous annoncer leur nouveau partenariat pour soutenir et stimuler la recherche sur les maladies rares : le lancement d'un prix de recherche d'un montant de 15 000 € qui récompensera un projet innovant utilisant des anticorps pour le traitement de maladies rares neuromusculaires et/ou auto-immunes.

argenx est une société biopharmaceutique spécialisée dans l'immunologie, qui conçoit et développe un portefeuille de thérapies différenciées pour le traitement de maladies auto-immunes sévères basées sur sa technologie avancée en optimisation d'anticorps thérapeutiques. Pour en savoir plus : <https://argenx.com/innovation#iip>.

Créée en 2012, la Fondation Maladies Rares est une fondation de coopération scientifique ayant pour mission d'animer, de coordonner et de soutenir la recherche française en sciences biomédicales et en sciences humaines et sociales pour toutes les maladies rares.

Détails du prix

Le prix distinguera un chercheur confirmé, responsable scientifique d'une équipe, et contribuant par ses recherches à des avancées majeures dans le domaine des maladies rares neuromusculaires et/ou auto-immunes.

Le prix récompensera un projet de recherche innovant utilisant des anticorps avec pour objectif le traitement d'une ou de plusieurs maladies rares neuromusculaires et/ou auto-immunes. Le lauréat se verra remettre un montant de 15 000 € en soutien à la réalisation du projet de recherche proposé et conformément au budget soumis lors de la candidature.

Le projet doit comprendre :

- Une cible accessible par les anticorps (c'est-à-dire non intracellulaire),
- Une description du mécanisme biologique,
- La justification du potentiel thérapeutique pour un besoin médical non satisfait.

Une attention particulière sera accordée aux projets dont les cibles ont un potentiel thérapeutique dans la myasthénie auto-immune et la polyneuropathie démyélinisante inflammatoire chronique, et/ou aux projets qui ont un potentiel thérapeutique dans plusieurs maladies.

De plus, le lauréat pourra, en cas d'intérêt mutuel, bénéficier de l'appui de la plateforme d'ingénierie d'argenx sur les anticorps de lama et/ou l'optimisation d'anticorps monoclonaux en général, dans le cadre d'un accord de collaboration pour la génération de candidats anticorps contre la cible proposée, et pour le financement ultérieur éventuel du projet de recherche.

Critères d'éligibilité

L'investigateur principal de l'étude doit appartenir à une équipe de recherche française, affiliée au monde universitaire (équipe de recherche travaillant dans des universités, d'autres établissements d'enseignement supérieur ou des instituts de recherche) et/ou au secteur clinique/de la santé publique (équipe de recherche travaillant dans des hôpitaux/des organismes de santé publique).

Les projets portant sur les cancers rares ne sont pas éligibles à ce prix.

Calendrier prévisionnel

Lancement du prix	7 janvier 2025
Date limite de soumission des candidatures	27 février 2025
Notification des résultats	Avril 2025
Remise du prix	Colloque Scientifique Annuel de la Fondation Maladies Rares : 15 mai 2025

Modalités de candidature

Les candidatures s'effectuent en ligne via le portail des appels à projets de la Fondation Maladies Rares : <https://ffrd.syntosolution.com/>. Les candidatures reçues par e-mails ou d'autres moyens ne seront pas étudiées.

Le formulaire de candidature et les documents à fournir sont détaillés sur ce portail en ligne. Les candidats et leurs directeurs de laboratoire doivent se créer un compte pour pouvoir candidater.

Les dossiers doivent être rédigés en langue anglaise.

Sélection et suivi administratif et financier du projet lauréat

La sélection du projet lauréat se fera par un comité d'experts du domaine dont des membres du Conseil Scientifique de la Fondation Maladies Rares. Les membres du comité de sélection se fondent sur les critères suivants :

- Pertinence et importance du projet,

- Qualité du projet et solidité scientifique,
- Faisabilité du projet,
- Innovation,
- Qualité du candidat et qualité du laboratoire.

Une convention de recherche sera établie entre l'organisme gestionnaire du porteur de projet et la Fondation Maladies Rares qui détaillera les engagements de chacune des parties et les modalités de suivi administratif et financier du projet lauréat.

Le prélèvement de frais de gestion par les organismes gestionnaires n'est pas autorisé par la Fondation Maladies Rares.

Communication et confidentialité

Dans le cadre de sa collaboration avec argenx, la Fondation Maladies Rares pourra être amenée à partager certaines données des projets avec argenx.

Il s'agit de :

- Coordonnées de l'investigateur principal du projet lauréat ;
- Titre du projet lauréat ;
- Résumés non confidentiels (en français et/ou en anglais) du projet lauréat.

Ces mêmes données pourront être utilisées à des fins de communication par la Fondation Maladies Rares et argenx.

Pour toute question relative à ce prix de recherche, merci d'envoyer un e-mail à aap-bio@fondation-maladiesrares.com.